

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DFPE 134** Subvention (219 305 euros) et avenants n° 2 à l'association Les Petits du Canard (3e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 9 janvier 2017 par l'association Les Petits du Canard et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Les Petits du Canard (3e) ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 2 à la convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Les Petits du Canard ayant son siège social 10, rue Dupetit-Thouars (3e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 118 974 euros est allouée à l'association Les Petits du Canard (N° Tiers Simpa : 24501 – N° Dossier : 2018-06287) pour la crèche collective Charlot (3e).

Article 3 : Une subvention de 100 331 euros est allouée à l'association Les Petits du Canard (N° Tiers Simpa : 24501 – N° Dossier : 2018-06286) pour la crèche collective Saint-Martin (3e).

Article 4 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**